

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 15 décembre 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 184 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Chantal AGIUS - Martial ALVAREZ - Sophie AMARANTINIS - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard AZIBI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Gérard BRAMOULLE - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Robert DAGORNE - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOU - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Stéphanie LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Valérie SANNA - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel AMAR représenté par Loïc GACHON - Patrick AMICO représenté par Jean-Marc SIGNES - Julie ARIAS représentée par René-Francis CARPENTIER - Sophie ARRIGHI représentée par Claude FERCHAT - Mireille BALLETTI représentée par Sarah BOUALEM - Marion BAREILLE

représentée par David GALTIER - Marie BATOUX représentée par Jessie LINTON - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Jean-Pierre GIORGI - Moussa BENKACI représenté par Kayané BIANCO - Sabine BERNASCONI représentée par Solange BIAGGI - Marylène BONFILLON représentée par David YTIER - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Jean-Louis CANAL représentée par Frédéric GUINIERI - Martine CESARI représentée par Jean-Pascal GOURNES - Mathilde CHABOCHE représentée par Olivia FORTIN - Lyece CHOULAK représenté par Perrine PRIGENT - Jean-Marc COPPOLA représenté par Audrey GARINO - Sylvaine DI CARO représentée par Sophie JOISSAINS - Gérard FRAU représenté par Laurent BELSOLA - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Roland GIBERTI représenté par Laurent SIMON - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Pierre HUGUET représenté par Sophie GUERARD - Sébastien JIBRAYEL représenté par Anne VIAL - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Nathalie LEFEBVRE représentée par Linda BOUCHICHA - Hervé MENCHON représenté par Aïcha SIF - Eric MERY représenté par Cédric JOUVE - Férouz MOKHTARI représenté par Gilbert SPINELLI - Frank OHANESSIAN représenté par Doudja BOUKRINE - Stéphane PAOLI représenté par Stéphanie FERNANDEZ - Patrick PAPPALARDO représenté par Didier REAULT - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Jocelyne POMMIER représentée par Grégory PANAGOUDIS - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Denis ROSSI représenté par Mireille BENEDETTI - Alain ROUSSET représenté par Gerard GAZAY - Isabelle ROVARINO représentée par Pascale MORBELLI - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPROBST - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Amapola VENTRON représentée par Christian AMIRATY - Jean-Louis VINCENT représenté par Gérard BRAMOULLE - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Francis TAULAN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Julien BERTEI - Corinne BIRGIN - Romain BRUMENT - Jean-Pierre CESARO - Jean-Marie LEONARDIS - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Marie-France SOURD GULINO - Ulrike WIRMINGHAUS.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Marie MARTINOD représentée à 15h55 par Emmanuelle CHARAFE - Laure-Agnès CARADEC représentée à 16h05 par Yves MORAINÉ - Jean-Pierre SERRUS représenté à 16h05 par Didier KHELFA - Lisette NARDUCCI représentée à 16h10 par Catherine VESTIEU - Solange BIAGGI représentée à 16h20 par Didier PARAKIAN - Gérard AZIBI représenté à 16h20 par Christine JUSTE - Françoise TERME représentée à 16h23 par Régis MARTIN - Bernard DESTROST représenté à 16h25 par Bernard DESFLESSELLES - Régis MARTIN représenté à 16h31 par Jean-François CORNO - Eric CASADO représenté à 16h35 par Claudie MORA - Sarah BOUALEM représentée à 16h40 par Pierre LAGET - Yannick OHANESSIAN représenté à 16h40 par Eric SÉMERDJIAN - Christian PELLICANI représenté à 16h50 par Laure ROVERA - Guy TEISSIER représenté à 16h55 par Catherine PILA.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Nicolas ISNARD à 16h00 - Gilbert SPINELLI à 16h00 - Roger GUICHARD à 16h00 - René RAIMONDI à 16h00 - Michel LAN à 16h07 - André BERTERO à 16h13 - Franck SANTOS à 16h13 - Anne REYBAUD à 16h15 - Lionel DE CALA à 16h18 - Sophie JOISSAINS à 16h20 - Georges ROSSO à 16h20 - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES à 16h25 - Vincent LANGUILLE à 16h30 - Vincent DESVIGNES à 16h30 - Lionel ROYER-PERREAUT à 16h30 - Béatrice BONFILLON CHIAVASSA à 16h30 - René-François CARPENTIER à 16h45 - Magali GIOVANNANGELI à 16h45 - Yves MESNARD à 16h 45 - Patrick PIN à 16h45 - Yves MORAINÉ à 16h50 - Pascale MORBELLI à 16h53 - Jean-Jacques COULOMB à 16h55 - Sophie GUERARD à 16h55.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

AGRI-001-13013/22/CM

■ Présentation de l'avis du Conseil de développement métropolitain du 29 septembre 2022 "pour une agriculture métropolitaine forte, nourricière et accessible"

40031

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Conseil de Développement de la Métropole Aix-Marseille-Provence est l'organe consultatif représentant la société civile du territoire métropolitain. Il est composé à parité de 240 femmes et hommes bénévoles :

- 90 acteurs du territoire ;
- 50 membres représentants de partenaires de la Métropole ;
- 40 personnalités qualifiées ;
- 60 citoyens.

Son rôle est de formuler des propositions aux élus métropolitains dans les domaines de compétences de la Métropole. Le Conseil de développement a débuté son mandat actuel en avril 2022.

Dès son installation, le 5 avril 2022, la Présidente Martine Vassal a saisi Daniel Sperling, Président du Conseil de développement, pour réfléchir aux moyens de faciliter l'accès des habitants d'Aix-Marseille-Provence aux produits locaux issus de l'agriculture du territoire afin d'améliorer la souveraineté alimentaire de la Métropole.

Les membres du Conseil de développement se sont aussitôt mobilisés pour répondre à cette question. Dans un processus d'intelligence collective valorisant la diversité de leurs profils et de leurs expériences (agriculteurs, consommateurs, associations environnementales, universitaires, représentants des acteurs socio-économiques...), ils ont associé à leurs réflexions le vice-président de la Métropole Christian Burle, délégué à l'Agriculture, la Viticulture, à la Ruralité, à l'Alimentation et aux Circuits courts ainsi que la direction de l'Agriculture. Ils ont ainsi pu prendre connaissance des actions engagées au printemps 2022 par la Métropole dans son « Plan d'actions en faveur de la Souveraineté alimentaire » et plus largement dans son Projet alimentaire territorial. Sur cette base et en prenant appui sur leurs différentes expertises, ils ont élaboré leur avis.

Daniel Nahon Vice-président du Conseil de développement délégué à l'environnement, spécialiste mondial du sol, professeur émérite à Aix-Marseille Université est le rapporteur de cet avis voté en assemblée plénière du Conseil de développement le 29 septembre 2022.

Cet avis « Pour une agriculture métropolitaine forte, nourricière et accessible », est organisé autour de trois propositions fortes assorties d'une vingtaine d'actions concrètes.

1. Sanctuariser et mieux exploiter les terres agricoles de la Métropole ;
 2. Soutenir le métier d'agriculteur et aider à une reconversion des pratiques agricoles dans un contexte de changement climatique et de bouleversement énergétique ;
 3. Développer l'économie agricole locale en rapprochant les consommateurs des producteurs
- Certaines propositions s'appuient sur les actions déjà mises en œuvre par la Métropole Aix-Marseille-Provence et par le Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial et du plan d'action en faveur de la souveraineté alimentaire et visent à les renforcer ou à les compléter. D'autres propositions prolongent la politique de la Métropole.

Concernant l'accès à la terre, l'accent a ainsi été porté sur la protection nécessaire du potentiel de production dans tous les documents de planification, la mobilisation des terres productives laissées en friche et sous-valorisées ainsi que sur l'installation des agriculteurs. Il est proposé de faciliter leur formation, l'accès aux pratiques agroécologiques, innovantes et adaptées au changement climatique.

Le développement des partenariats avec le monde universitaire ou de la recherche doit contribuer à la réalisation de ces actions.

Concernant la distribution et la consommation de produits locaux, le Conseil de développement propose de développer les débouchés des produits locaux notamment en incitant les employeurs privés ou publics à accueillir en leur sein la distribution de paniers paysans locaux et l'implication de la grande et moyenne distribution (GMS). Il a également été acté de la prégnance à donner à l'objectif d'augmenter la consommation dans les cantines scolaires de produits locaux de qualité.

Aussi, après expertise, au regard de la pertinence et richesse des propositions, il semble judicieux d'enrichir la politique agricole et alimentaire métropolitaine déclinée dans le Projet alimentaire territorial (PAT) puis dans le Plan de souveraineté alimentaire métropolitain des propositions du Conseil de développement en prenant acte de cet avis. Des actions pourront par la suite en découler.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération ENV 001-7974/19/CM du Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019 portant approbation de la stratégie du Projet alimentaire territorial ;
- L'avis du Conseil de développement du 29 septembre 2022 sur l'agriculture et la souveraineté alimentaire du territoire métropolitain.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la préservation de l'agriculture du territoire et de sa capacité productive nourricière est un impératif stratégique pour soutenir la souveraineté alimentaire du territoire ;
- Que la Métropole met en œuvre une politique agricole et alimentaire déclinée au sein du Projet alimentaire territorial (PAT) ;
- Que le Conseil de développement a émis un avis à l'attention de la Métropole pour améliorer la contribution de l'agriculture locale à la souveraineté alimentaire du territoire ;
- Que la politique agricole et alimentaire métropolitaine peut se trouver enrichie à prendre acte des propositions du Conseil de développement.

Délibère

Article 1 :

Est pris acte de l'avis du Conseil de développement du 29 septembre 2022 « Pour une agriculture métropolitaine forte, nourricière et accessible », ci-annexé.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre des propositions du Conseil de développement.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Agriculture,
Viticulture et Ruralité,
Alimentation et Circuits Courts

Christian BURLE